

LES CARTES DE CRÉDIT ET L'ASSURANCE VOYAGE:
**TOP 5 DES ÉLÉMENTS
À CONSIDÉRER**



INTRODUCTION



Je n'ai pas besoin d'assurance voyage privée.
Je suis assuré avec ma carte de crédit.



LES CARTES DE CRÉDIT ET L'ASSURANCE VOYAGE

Pour la plupart, les voyageurs connaissent l'importance de l'assurance voyage. Et plusieurs d'entre eux se fient aux protections incluses avec leur carte de crédit, croyant qu'ils seront couverts pour toute éventualité. Mais les protections sont-elles vraiment adéquates ? Est-ce que l'assurance est automatiquement en vigueur simplement parce qu'ils ont payé leur dernier compte ? Y a-t-il des clauses de stabilité à respecter ?

Vos clients sont-ils conscients que :

- Après un certain âge, la couverture peut être restreinte à quelques jours seulement ?
- Les protections peuvent être limitées ou inexistantes si le voyage n'a pas été payé avec cette carte ?
- La protection peut être nulle et non avenue s'ils achètent une prolongation auprès d'un autre assureur ?

Il y a tant d'éléments à considérer et tant de cartes à comparer ! Nous avons analysé dix-huit cartes de crédit reconnues pour leur protection d'assurance voyage ou leur programme de récompenses et vous présentons ici le Top 5 des éléments à discuter avec vos clients avant que ceux-ci ne déclinent complètement l'assurance voyage privée.



N°1

LE MONTANT DE LA COUVERTURE



TOUR+MED

La plupart des assurances voyage privées offrent une couverture d'au moins 5 millions \$.

CARTE DE CRÉDIT

Parmi toutes les cartes que nous avons analysées, près de la moitié offraient une couverture de seulement 2 millions \$ ou moins.

Comme plusieurs autres choses, les frais médicaux augmentent d'année en année. Heureusement, les réclamations coûtant plusieurs millions de dollars ne surviennent pas souvent... mais elles arrivent. Pensez au bébé à 1 million de dollars à Hawaï. Ou au patient qui nécessitait un appareil respiratoire sophistiqué et qui a dû être hospitalisé pendant plusieurs semaines avant d'être suffisamment stable pour être rapatrié au Canada; les coûts de sa réclamation frôlaient les 5 millions de dollars. Une couverture d'au moins 5 millions \$ est fortement suggérée où vos clients pourraient avoir des factures salées à payer une fois revenus à la maison.



N°2

LE NOMBRE DE JOURS INCLUS



TOUR+MED

Tour+Med offre des plans Par Voyage atteignant 183 ou 212 jours consécutifs, selon la province de résidence du client. Nous offrons également des plans Annuels Multi-Voyages de 8 et 15 jours pour les clients âgés de moins de 85 ans, ainsi qu'un plan Annuel Multi-Voyages de 30 jours pour les clients âgés de moins de 80 ans.

CARTE DE CRÉDIT

Bien que certaines des cartes de crédit analysées fassent la promotion de couvertures atteignant 60 jours, ces durées sont généralement réservées aux clients âgés de moins de 55 ans. En réalité, plus les clients vieillissent, plus le nombre de jours inclus est restreint.

Dans la plupart des cas :

- Les clients âgés de 60 à 64 ans bénéficieront d'une couverture variant de 15 à 31 jours (certaines cartes n'offrant que 8 ou 10 jours) et;
- Les clients âgés de 65 ans et plus pourront voyager de 3 à 15 jours (la plupart des cartes offrant 7 ou 8 jours).
- Certaines cartes n'offraient plus aucune couverture après 65 ans!





N°3

LES PROLONGATIONS AUPRÈS D'AUTRES ASSUREURS SONT-ELLES PERMISES ?

TOUR+MED^{MD}
assurance voyage



TOUR+MED

La plupart des assurances voyage privées offrent des prolongations, mais il est de la responsabilité du client de vérifier que l'institution financière émettrice de la carte accepte les prolongations auprès d'un autre assureur. Lorsque celles-ci sont permises, il est également de la responsabilité du client de vérifier l'étendue de leur protection, puisque plusieurs assureurs privés ne couvriront pas les événements ayant débuté avant la date d'entrée en vigueur.

CARTE DE CRÉDIT

Certaines personnes pourraient être surprises d'apprendre que leur couverture peut être nulle et non avenue si la prolongation est achetée auprès d'un autre assureur. Cette information est pourtant d'une importance capitale !

Parmi les cartes que nous avons analysées :

- Quelques-unes exigeaient que la prolongation soit prise auprès du même assureur, sans quoi la protection était annulée ;
- La plupart offraient des prolongations auprès du même assureur, mais ne mentionnaient rien quant à l'achat auprès d'autres assureurs ;
- Certaines offraient des prolongations auprès du même assureur ou permettaient l'achat auprès d'un autre ;
- Plusieurs ne sont pas en mesure d'offrir de prolongations et certaines indiquaient même que la couverture était annulée si la durée du voyage excédait le nombre de jours permis !

Rien ne devrait être tenu pour acquis. Il est de la responsabilité des clients de vérifier si l'institution financière émettrice de la carte offre des prolongations ou s'ils sont autorisés à se la procurer auprès d'un autre assureur. Si oui, il est également de leur responsabilité de valider que les bénéfices se poursuivront une fois la couverture de la carte expirée afin d'éviter qu'ils n'aient pas à déboursier pour une visite de suivi, par exemple.



N°4

LA STABILITÉ DES CONDITIONS DE SANTÉ PRÉEXISTANTES



TOUR+MED

Tour+Med requiert 3 mois de stabilité pour les clients âgés de 59 ans et moins et 6 mois pour les clients âgés de 60 ans et plus. Également, ces derniers peuvent souvent réduire cette période à 30 jours grâce à notre option de Période de stabilité réduite.

CARTE DE CRÉDIT

Même si la majorité des cartes que nous avons analysées exigent également de 3 à 6 mois de stabilité, quelques-unes requièrent jusqu'à 1 an pour les clients âgés de plus de 74 ans.

Qu'il s'agisse d'une protection auprès d'une assurance voyage privée ou par le biais d'une carte de crédit, les conditions de santé préexistantes doivent être stables pour être couvertes. Alors bien que ceci soit commun pour tous les assureurs, les clients devraient tout de même porter attention aux critères d'âge, puisque ceux-ci varient d'une carte de crédit à l'autre.





N°5

LE VOYAGE DOIT-IL AVOIR ÉTÉ PAYÉ AVEC CETTE CARTE EN PARTICULIER POUR QUE LA COUVERTURE D'ASSURANCE VOYAGE SOIT EN VIGUEUR ?

TOUR+MED^{MD}
assurance voyage



TOUR+MED

Le dernier point auquel les clients doivent porter attention est de savoir s'il est nécessaire d'avoir payé leur voyage avec cette carte de crédit pour que la protection d'assurance voyage soit effective. Bien que ceci n'affecte en rien l'assurance médicale, l'impact peut être majeur dans le cas des protections non médicales.



CARTE DE CRÉDIT

L'une des cartes que nous avons analysées offrait uniquement la protection médicale alors nous considérons les cartes restantes pour les catégories suivantes.

Annulation et interruption de voyage :

Même si certaines cartes indiquaient que les clients étaient couverts en cas d'annulation ou interruption de voyage si « une partie » du voyage avait été réglée avec la carte, la majorité des cartes n'offraient aucune couverture si le voyage n'avait pas été payé en totalité avec la carte, ou n'offrait tout simplement pas de couverture pour les éléments payés autrement.

Pour bien comprendre ce que cela signifie, imaginons un couple visitant l'Europe : leurs billets d'avion ont été payés avec leur carte de crédit, mais une fois sur place, ils décident de faire une croisière sur la Méditerranée, qu'ils paient en Euros. En cas d'interruption de leur voyage, seuls les billets d'avion seront couverts puisqu'un autre mode de paiement a été utilisé pour la croisière. Ce n'est pas très commode et les pertes pourraient être importantes !

Bagages et effets personnels :

Non seulement les clients devraient-ils vérifier si la protection des bagages est incluse, selon le mode de paiement utilisé pour leur voyage, mais ils devraient également savoir quelles éventualités sont couvertes : perte, vol, retard, dommages ? Certaines cartes ne couvriront qu'une partie de ces malchances. Qu'advient-il s'ils sont victimes d'une autre ?

Décès et mutilations accidentels :

Quelques-unes des cartes analysées n'offrent aucune protection en cas de décès ou mutilations accidentels. Parmi les cartes restantes, certaines mentionnent qu'au moins 75 % du prix du billet doit avoir été réglé avec cette carte pour que la couverture soit en vigueur et les autres nécessitent le paiement complet du billet avec cette carte afin de bénéficier de la protection.

Reprenons l'exemple du couple visitant l'Europe : alors qu'ils se trouvent à Paris, ils décident de faire l'achat d'un tour guidé de la ville à bord d'un autobus. Ils se trouvent donc à bord d'un transporteur public et une assurance voyage privée les couvrira en cas de décès accidentel ou de mutilations survenant d'un accident d'autobus. Toutefois, une protection avec leur carte de crédit ne leur sera d'aucune utilité puisque les billets du tour guidé ont été payés en Euros.

EN CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, les protections d'assurance voyage offertes avec certaines cartes de crédit peuvent être intéressantes pour certains clients, mais ne conviennent pas à tous les voyageurs ni à tous les voyages. Pour partir l'esprit en paix, les clients doivent analyser leurs besoins et bien s'informer auprès des différents assureurs. Le montant de la couverture sera-t-il suffisant en cas d'évènement grave ? Le nombre de jours inclus correspond-il à leurs besoins ? Les clients pourront-ils se procurer une prolongation auprès de l'assureur de son choix en cas de besoin ? La période de stabilité requise est-elle réaliste ? Quelles sont les conditions à respecter pour bénéficier des protections non médicales, lorsque celles-ci sont offertes ? Toutes ces questions, et plus encore, devraient être adressées avant que l'assurance voyage privée ne soit déclinée.